



06/01/2022

**DOSSIER DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT
DES FRAIS DE CONCOURS**

Au titre de l'année scolaire 2021-2022, l'aide régionale est plafonnée à 282 € par concours, dans la limite de 3 concours maximum par étudiant éligible *.

* Les concours communs ou banques d'épreuves sont comptabilisés comme un concours. Toutefois, l'aide régionale pourra s'appliquer en fonction du nombre d'écoles ciblées si cette solution est plus favorable pour l'étudiant. Il conviendra dans ce cas de détailler l'ensemble des frais engagés pour chaque école dans la limite de 3 écoles par étudiant (y compris les frais de transport hors véhicule personnel ou d'hébergement jusqu'aux oraux).

Pour chaque concours, merci de renseigner l'annexe correspondante **ANNEXE 1** **ANNEXE 2** **ANNEXE 3** en y rattachant les pièces nécessaires :

❖ **TOUS LES JUSTIFICATIFS LIES AUX DEPENSES RELATIVES :**

- A l'inscription aux concours
- Aux frais d'hébergement
- Aux frais de restauration
- Aux frais de déplacement

SOYEZ PRECIS SUR LE DETAIL DES FRAIS

❖ **TOUS LES JUSTIFICATIFS LIES AUX CONCOURS :**

- Attestation de présence
- Dates des concours
- Relevés de notes obtenues à l'écrit et à l'oral

❖ En cas de situation complexe, merci de joindre un courrier explicatif

Les **ANNEXE 1** **ANNEXE 2** **ANNEXE 3** devront être rassemblées dans une enveloppe libellée à vos noms et prénoms.



**IL EST IMPERATIF DE REMPLIR CE DOSSIER ET LE RETOURNER COMPLET AU SERVICE
INTENDANCE AVANT LE JEUDI 30 JUIN 2022**

Nathalie Bellion
Agent comptable





Lycée Jeanne d'Albret

Saint-Germain-en-Laye

www.lyc-albret-st-germain-laye.ac-versailles.fr

ANNEXE 1

CLASSE :

NOM :

PRENOM :

N° PORTABLE :

BOURSIER : OUI

NON

INTITULE DU CONCOURS :

FRAIS D'INSCRIPTION ET PARTICIPATION AU CONCOURS (Dates, attestation de présence, relevés de notes ...)	FRAIS D'HEBERGEMENT	FRAIS DE RESTAURATION	FRAIS DE DEPLACEMENT
	<i>JOINDRE LES PIECES JUSTIFICATIVES DES DEPENSES ACQUITTEES</i>		
Total A :	Total B :	Total C :	Total D :
TOTAL A + B + C + D =			
DATE ET SIGNATURE :			

Remplir un tableau par concours en joignant :

1. Tous les justificatifs correspondants
2. Un Relevé d'Identité Bancaire

Le remboursement ne peut excéder 282 € par concours

Après vérifications, le versement des remboursements se fera fin octobre 2022 au plus tard.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE TRAITÉ



Lycée Jeanne d'Albret

Saint-Germain-en-Laye

www.lyc-albret-st-germain-laye.ac-versailles.fr

ANNEXE 2

CLASSE :

NOM :

PRENOM :

N° PORTABLE :

BOURSIER : OUI

NON

INTITULE DU CONCOURS :

FRAIS D'INSCRIPTION ET PARTICIPATION AU CONCOURS (Dates, attestation de présence, relevés de notes ...)	FRAIS D'HEBERGEMENT <i>JOINDRE LES PIECES JUSTIFICATIVES DES DEPENSES ACQUITTEES</i>	FRAIS DE RESTAURATION	FRAIS DE DEPLACEMENT
Total A :	Total B :	Total C :	Total D :
TOTAL A + B + C + D =			
DATE ET SIGNATURE :			

Remplir un tableau par concours en joignant :

3. Tous les justificatifs correspondants
4. Un Relevé d'Identité Bancaire

Le remboursement ne peut excéder 282 € par concours

Après vérifications, le versement des remboursements se fera fin octobre 2022 au plus tard.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE TRAITE



Lycée Jeanne d'Albret

Saint-Germain-en-Laye

www.lyc-albret-st-germain-laye.ac-versailles.fr

ANNEXE 3

CLASSE : _____ NOM : _____ PRENOM : _____ N° PORTABLE : _____
BOURSIER : OUI NON INTITULE DU CONCOURS : _____

FRAIS D'INSCRIPTION ET PARTICIPATION AU CONCOURS (Dates, attestation de présence, relevés de notes ...)	FRAIS D'HEBERGEMENT <i>JOINDRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DES DÉPENSES ACQUITTÉES</i>	FRAIS DE RESTAURATION	FRAIS DE DÉPLACEMENT
Total A :	Total B :	Total C :	Total D :
TOTAL A + B + C + D =			

Remplir un tableau par concours en joignant :

5. Tous les justificatifs correspondants
6. Un Relevé d'Identité Bancaire

Le remboursement ne peut excéder 282 € par concours

Après vérifications, le versement des remboursements se fera fin octobre 2022 au plus tard.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE TRAITÉ